



Vente d'une pars d'indivision, comment réglé les frais.

Par **brun**, le **05/05/2009** à **16:06**

Bonjour,

ma soeur ainée veux me racheter ma pars d'indivision portant sur une maison sur terrain.

Cette affaire dure depuis plus de trois ans car elle n'est jamais d'accord étant donner quelle n'a jamais quitter la maison familial, et quel pense avoir toujours été chez elle.

Pour arrêter les pressions subie, j'ai demander une somme en dessous de la valeur estimer. Bien sur elle et d'accord.

les différents diagnostics ont été fais et le géomètre expert doit faire un bornage.

[s]Puis je réglé tous frais lier à cette affaire en les déduisant de ma pars (soulte) à la signature de l'acte de vente? sinon comment procéder?[/s]

Je vous remercie par avance.

Par **Upsilon**, le **05/05/2009** à **20:11**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

je ne comprends pas bien: Vous voulez recevoir moins que votre part et EN PLUS payer les

frais inhérents à la licitation ?

Par **brun**, le **05/05/2009** à **21:24**

Bonjour,
pour ne plus subir de prèssion et que cela finisse, j'ai fais une proposition de prix, celui ci étant en dessous de la valeur estimer, j'en suis consciente.

Malgré cela je doit bien réglé les frais (diagnostic énergétique, bornage).

C'est frais sont diviser par trois, ma soeur ainée qui "hachette" la maison familiale, ma jeune soeur qui "hachette "les terres en indivision avec ma soeur ainée, et moi qui gagnera enfin la paie.

Je suis propriétaire au même titre que mes deux soeurs.

Puis je donc déduire ces frais de ma pars (soulte) a la signature de l'acte de vente?
Ou bien comment procéder?

J'espère avoir été plus claire et vous remercie pour vos réponse.